

DU RAPPORT DE M. THIERS.

PAR MONSIEUR FARISIS, EVÊQUE DE LANGRES.

Mgr. l'évêque de Langres vient de publier une brochure sur le rapport de M. Thiers. Nos amis ne se commenteront pas de la lire, ils la répandront partout autour d'eux, car ils comprendront quel effet doit produire sur les esprits les plus prévenus le langage si clair, si convainquant, d'une franchise si énergique de l'éloquent évêque.

Après avoir prouvé dans un premier chapitre, et cela par des faits irrécusables, que la cause de la religion n'a rien perdu à la discussion si vivement soutenue depuis deux ans; après avoir montré que, sur ce point, M. Thiers, étouffé par le bruit de ses journaux, s'abuse, le prélat fait voir que les catholiques ont, au contraire, immensément gagné à ces débats publics; puis il relève quelques-unes des inconcevables erreurs de l'honorable député. Ne pouvant entrer dans ce détail, nous emprunterons du moins un trait à ce chapitre. On lit dans le rapport de M. Thiers:

« La révolution française, dans une intention qui était loin d'être impie, imagina la constitution civile du clergé; qui sans toucher au dogme, touchait surtout à l'administration et à l'organisation diocésaines. »

« Catholiques ! s'écrie Mgr. l'évêque de Langres, quand dans les actes publics contre lesquels vos pasteurs réclament, des hommes d'Etat vous assurent qu'ils sont dirigés par des intentions bienveillantes pour la religion, et qu'ils ne veulent nullement porter atteinte à l'intégrité de la foi, vous saurez ce que valent ces protestations. Voilà un homme d'Etat puissant, éclairé, influent, très considérable, un homme qui connaît parfaitement la valeur et la portée des mots qu'il emploie, et qui, dans un discours longuement préparé, remplissant une des fonctions les plus importantes du gouvernement représentatif, vous dit que l'Assemblée nationale qui, après avoir résisté aux réclamations de cent trente-et-un évêques sur cent trente-cinq, brisa, en 1790, une orthodoxie de treize cents ans, plongea la France catholique dans un schisme insensé, lequel dégénérera bientôt en une idolâtrie civique; que cette Assemblée nationale, au moment même où elle jetait dans la consternation tout ce qu'il y avait d'hommes religieux en France, était loin d'avoir une intention impie ! On vient vous dire qu'en défendant à tout citoyen français de reconnaître, en aucun cas et sous aucun prétexte que ce soit, l'autorité du Pape ni de ses délégués, attendu que ce serait reconnaître la domination d'une puissance étrangère, l'Assemblée nationale n'a pas touché au dogme; et le *Moniteur* ne nous dit pas si ces monstruosités anticatholiques ont excité quelque mouvement d'indignation ou du moins de surprise dans l'honorable Chambre.

« Nous n'affirmons pas cependant qu'il y ait précisément en cela, de la part des adversaires du clergé, mauvaise foi bien réfléchie, ni intention bien positivement hostile; mais alors, il faut l'avouer, il y a chez eux une bien déplorable ignorance. Or, cette ignorance ne suffit-elle pas surabondamment pour que les catholiques se mécient de leurs protestations les plus séduisantes, et pour qu'ils se tiennent constamment attachés à la direction de leurs pasteurs.

M. Thiers affecte, en parlant de l'Eglise catholique en France, de se servir de cette expression : *l'Eglise française*.

« Jusqu'ici, dit Mgr. l'évêque de Langres, cette dénomination étrange était réservée à la secte ignoble de Châtel; encore le patriarche de cette sacrilège parodie y ajoutait-il le mot *catholique*; mais à part cette triste invention de nos jours d'égarement, jamais l'histoire n'avait parlé que de *l'Eglise gallicane*. Nous avouons que, pour notre part, nous n'aimons que médiocrement ce dernier nom, qui ressemble trop à celui que s'est donné la schismatique Angleterre. Nous aimerions mieux dire *l'Eglise de France*, comme on dit l'Eglise d'Orient, l'Eglise d'Amérique, etc. Cependant, nous nous résignons sans scrupule à un langage consacré par la plupart de nos écrivains les plus catholiques. Mais *l'Eglise française* ! Cela est bien nouveau ou plutôt bien inouï. Monsieur le rapporteur, et comme il n'est pas supposable qu'un esprit aussi pénétrant ait créé ce néologisme inutile sans une intention très formelle pour l'avenir, on se demande ce que vous vous êtes proposé par là. Ce n'est pas certainement d'être utile à cette *unité catholique* dans laquelle vous félicitez Bossuet de s'être maintenu. Mais alors ne serait-ce pas une intention toute contraire ? Ne serait-ce pas pour préparer la France, par une expression nouvelle, à des idées et à des dispositions plus nouvelles encore ? Or, dans le mot *Eglise française*, il n'y a qu'une idée, c'est celle d'Eglise nationale. Voudriez-vous y habituer la France ? Au-

riez-vous quelque espoir d'absorber un jour nos quatorze siècles de catholicisme dans cette unité nationale dont vous portez si haut et si loin les prétentions ? Soyez-en sûr, Monsieur, vous ne réussirez pas; mais comme il est bon de se mettre en garde contre les plus vaines attaques, nous signalons la dénomination introduite par M. Thiers comme une locution favorable au schisme, et nous déclarons que *l'Eglise* qui s'appelle *française* ne sera jamais la nôtre. Notre Eglise, c'est *l'Eglise romaine*. »

Le troisième chapitre est consacré aux *inconséquences* de M. Thiers : elles sont trop nombreuses pour qu'il soit possible de nous y arrêter, et nous passons au chapitre IV, dont les *sophismes* de l'ingénieux rapporteur, joints à ceux de MM. Cousin, Villemain et Guizot, fournissent la matière. L'auteur remarque d'abord avec beaucoup de vérité que :

« Nos écrivains modernes, quoique généralement très peu exacts par défaut de principes et par mille autres causes, font pourtant assez peu de syllogismes faux : c'est que le plus souvent ils n'en font aucun : ils ne raisonnent pas, ils affirment, et c'est dans ces affirmations gratuites, plus ou moins enveloppées d'une apparence de raison, qu'ils glissent l'erreur. L'homme attentif, instruit et consciencieux, s'aperçoit promptement du mensonge, parce qu'il a le sentiment du vrai; mais le lecteur superficiel s'arrête aux prestiges du langage, et reçoit sans répugnance le venin que l'art a su rendre agréable.

« D'autres raisons donnent encore parmi nous une puissance redoutable à ces assertions mensongères revêtues de formes séduisantes : ce sont d'abord les passions publiques, quand elles en sont excitées et caressées; c'est ensuite la personne de l'auteur, quand sa réputation éblouit, et que son ton d'autorité subjugue; enfin, et surtout, c'est le goût du paradoxe, qui charnie, par son effet étrange, des esprits distraits et des intelligences blasées. Voilà ce qui met en vogue des opinions qui au fond ne supportent pas un instant d'examen sérieux.

Ainsi M. Cousin a majestueusement déclaré à la Chambre des Pairs que *le droit des pères sur leurs enfans est incommunicable*; puis il s'est arrêté sur cette phrase, sans l'étayer de la moindre preuve, précisément comme si c'était un axiome. Mgr. l'évêque de Langres lui demande comment ce *droit incommunicable* a été *communiqué* à l'Université, qui l'exerce souverainement et malgré les pères et les mères, lesquels déclarent n'avoir jamais consenti à cette *communication*; il lui demande ce que deviennent, en présence de ce *droit incommunicable*, les dispositions du Code civil sur la nomination légale des tuteurs, curateurs, conseils de famille, etc., et s'il faut que chaque père fasse lui-même en personne l'éducation de tous ses enfans et les dirige tous dans les états divers qu'ils voudront embrasser, etc., etc.

Ainsi M. Guizot, répondant à cet argument que puisque l'Etat n'a pas de religion, l'Université, qui le représente, n'en peut pas avoir non plus, n'a rien trouvé à répondre que ceci : *L'Etat n'est point athée, mais l'Etat est laïque et doit rester laïque*. Le mot a fait fortune, et toutes les feuilles universitaires le répètent en chœur.

« Or, dit Mgr. l'évêque de Langres, cette parole magique est tout simplement ce qu'en termes polis on appelle un *non sens*; c'est le sophisme que les logiciens définissent : *Transitus à genere ad genus*, précisément comme si l'on disait : *non certainement*, cette personne n'est pas incrédule, car elle est séculière; *non certainement*, elle n'est pas protestante, car elle fait le commerce.

« *L'Etat n'est point athée, il est laïque* ! De grâce veuillez donc nous dire quel rapport il peut y avoir entre ces deux idées, et en quoi l'une est la réfutation de l'autre ? Est-ce que l'Etat ne peut pas être en même temps et laïque et athée ?

« Mais ce qui rend cette phrase plus inexplicable et plus étonnante encore, c'est que le ministre l'a prononcée à propos d'enseignement, par conséquent à propos de sciences, de doctrines, de croyances : aussi ceux qui l'ont redite ont-ils déclaré avec emphase que, en dépit des réclamations cléricales, *l'enseignement devait être laïque*.

« L'enseignement doit être laïque ! Si l'on voulait dire par là qu'il faut exclure les ecclésiastiques de l'enseignement, ces paroles du moins, sans être encore dans la question de l'athéisme légal, auraient au moins un sens en elles-mêmes. Mais non, on n'a nullement cette idée; M. le ministre de l'instruction publique, loin de repousser les prêtres du corps enseignant, les y désire au contraire et les y appelle. L'Université actuelle accueille dans son sein tous les prêtres qui se présentent pour être professeurs, a dit M. Du-